

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 avril 2015	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 avril 2015	En exercice: 50
		Présents : 42
		Votants : 48

Séance du 27 avril 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt sept avril deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS

M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND
Mme Monique PAUTRE, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Bernadette MONNIER
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Patrice CHASSERY
Mme Christine DEVILLECHABROLLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Création d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

OBJET : Création d'une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

VU le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2007-209 du 19 février 2007 et son article 37, relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction,

Considérant que les directeurs généraux des services des établissements publics peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 42

CONTRE : 1 (Mme Emilie LAFORGE)

ABSTENTIONS : 5 (M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Jacques COURTAT, M. Gilles-Maxime POIBLANC et M. Alain PETER)

- **crée** une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.
- **précise** que la prime de responsabilité est fixée à 15% maximum du traitement brut indiciaire et de la NBI de l'agent, et que cette prime sera versée mensuellement.
- **précise** que le versement de cette prime sera interrompu lorsque le bénéficiaire n'exercera pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un CET, maladie ordinaire, maternité ou de congé pour accident de travail.
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2015, chapitre 012.
- **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette prime de responsabilité.

Date de réception
par la Préfecture :

13/05/2015

date de publication :

13/05/2015

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
du Jovinienn